



Cahiers de l'Urmis

19 | 2020

**Couleur, ethnicisation et racialisation des
chercheur-es dans l'enquête en sciences sociales**

Ethnographier la blancheur dans les migrations françaises à Abu Dhabi : tensions épistémologiques et éthiques d'un « cynisme méthodologique »

*Ethnographing whiteness in French migrations in Abu Dhabi: epistemological
and ethical tensions of a "methodological cynicism"*

Claire Cosquer



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/urmis/1966>

DOI : [10.4000/urmis.1966](https://doi.org/10.4000/urmis.1966)

ISSN : 1773-021X

Éditeur

Urmis

Référence électronique

Claire Cosquer, « Ethnographier la blancheur dans les migrations françaises à Abu Dhabi : tensions épistémologiques et éthiques d'un « cynisme méthodologique » », *Cahiers de l'Urmis* [En ligne], 19 | novembre 2020, mis en ligne le 07 juillet 2020, consulté le 22 novembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/urmis/1966> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/urmis.1966>

Ce document a été généré automatiquement le 22 novembre 2020.



Les contenus des *Cahiers de l'Urmis* sont disponibles selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

Ethnographier la blancheur dans les migrations françaises à Abu Dhabi : tensions épistémologiques et éthiques d'un « cynisme méthodologique »

Ethnographing whiteness in French migrations in Abu Dhabi: epistemological and ethical tensions of a "methodological cynicism"

Claire Cosquer

1. Introduction

- 1 Le retournement des sciences sociales vers les dominants – ce « studying up » auquel appelait Nader (1972) – a été salué pour ses potentialités critiques, notamment sa capacité espérée à objectiver les sources de la normativité, de l'exploitation, de la domination. Toutefois, les difficultés associées à cette démarche n'ont été analysées que plus récemment : les travaux de Armbruster (2010) et de Lundström (2014) montrent ainsi comment étudier la domination, lorsque l'on partage soi-même certaines des caractéristiques des enquêtés, amène parfois à la reproduire. D'autre part, l'étude de la domination engage des tensions spécifiques avec l'éthique de recherche centrée sur le consentement éclairé des enquêtés, lesquels ont tout intérêt à ne pas consentir à l'enquête. Cet article explore ainsi le nœud éthique et épistémologique auquel s'est confrontée mon ethnographie des migrations françaises à Abu Dhabi (Émirats arabes unis), en particulier dans l'analyse de leur position dans les rapports sociaux de race.
- 2 Pourtant migrants au sens strict du terme¹, les Français résidant à Abu Dhabi se désignent rarement comme tels. Ils préfèrent le terme « expatrié », ou encore son abréviation, « expat' », et ce indépendamment de leur statut d'expatrié au regard du

droit du travail. Ainsi, être employé uniquement sous contrat local – par opposition au détachement, qui maintient le contrat initial avec l'employeur, ou à l'expatriation, qui consiste en une suspension temporaire du contrat initial, pendant la durée de la mission à l'étranger – n'empêche nullement un migrant français, ou plus génériquement tout migrant du Nord global² aux Émirats, de s'auto-désigner comme « expat' » (Fechter et Walsh, 2010).

- 3 Les termes « expatrié » et « migrant » s'inscrivent dans une asymétrie sémantique où la capacité à nommer et à *se nommer* traduit un rapport de pouvoir globalisé et racialisé. Dans son usage courant, le terme « expatrié » permet la distinction entre les migrants du Nord global (principalement britanniques, sud-africains, étasuniens, canadiens, français, australiens, allemands et espagnols, représentant 3 à 4 % de la population totale) et trois autres groupes de la population présente aux Émirats, selon leur statut migratoire : les nationaux, appelés « locaux » (environ 11 % de la population totale), les ressortissants de pays dits « arabes » (environ 12 % de la population totale, originaires principalement d'Égypte, de Palestine, du Liban, et des autres pays du Golfe quand leurs ressortissants ne sont pas confondus avec des Émiriens) qui se verront désignés par les Français comme « expatriés » souvent à la condition qu'y soit accolée l'épithète « arabe », et la population majoritaire, composée de ressortissants d'Asie du Sud et du Sud-Est (plus de 60 % de la population totale, originaires principalement d'Inde, du Pakistan, du Bangladesh, des Philippines) auxquels les Français réservent généralement le terme « immigrés », ou encore celui de « *workers* »³. Ce découpage migratoire résonne avec celui opéré par les nationaux : si le terme « *ajanib* » désigne en principe tout non-national (« étranger »), son usage courant le réserve aux migrants du Nord global « expatriés ». Ceux-là mêmes sont aussi qualifiés par les nationaux de « *awlad al hamrah* », littéralement « les fils de la rouge » : péjorative, l'expression vise à moquer la pâleur de leur peau et sa tendance à rougir au soleil. Très stratifié du point de vue de la classe, le découpage migratoire est donc également racialisé : les nationalités du Nord global sont ainsi par défaut présumées blanches, y compris dans le discours des migrants français eux-mêmes, où se déploie l'association implicite de francité et de l'occidentalité à la blancheur⁴.
- 4 Ils appartiennent aussi généralement à des catégories socioprofessionnelles supérieures (à l'exception, principalement, des militaires du rang)⁵ : cadres supérieurs dans les secteurs des hydrocarbures, de la défense, de la finance, ou, plus rarement, universitaires et enseignants du secondaire. De plus, du fait de la supériorité des salaires perçus à Abu Dhabi relativement à ceux perçus en France, beaucoup de ménages français rencontrés sont mono-actifs, selon un modèle hétéronormé : la trajectoire migratoire la plus fréquente consiste ainsi en un motif professionnel pour l'époux, et un abandon de toute activité professionnelle par l'épouse – la perte de son salaire étant *a minima* compensée par le gain salarial obtenu par l'époux. Au point de vue de la stratification économique, la position des migrants français peut être lue relativement à celle de la population majoritaire (migrants asiatiques) et à celle des nationaux. D'après Tong (2010), le salaire médian des migrants des Nord s'élevait, en 2008, à 312 000 dirhams par an (soit environ 6500 € par mois). Le salaire médian des migrants asiatiques s'élèverait quant à lui à 25 200 dirhams par an (soit environ 520 € par mois). On attirera cependant l'attention sur le fait que les données (Labor Force Survey, 2008) traitées par Tong excluaient les migrants les moins bien payés, ceux logés dans les nombreux « *labor camps* » que comptent les Émirats arabes unis : l'écart salarial réel entre migrants des Nord et migrants asiatiques est probablement encore

supérieur. Vis-à-vis des nationaux, la stratification salariale est délicate à mettre en évidence : bien que les migrants français déclarent pour la plupart que les Émiriens sont beaucoup mieux payés qu'eux, les données de source gouvernementale leur donnent tort (la LFS 2008 situe ainsi le salaire médian émirien à 216 000 dirhams par an, soit environ 4500 € par mois). Outre les difficultés liées à la fiabilité de ces données, les positions relatives des nationaux et des migrants des NordS gagnent à être appréhendées par une conception strictement marxienne de la classe sociale davantage que par une analyse de la stratification salariale : la propriété des capitaux et de la terre est en effet essentiellement réservée de droit aux nationaux, et le système de la *kafala*, ou *sponsorship*, impose à toute entreprise (hors zone franche) d'être détenue à 51 % au minimum de ses parts par un Émirien. Les revenus salariaux représentent ainsi probablement loin de la totalité des revenus totaux perçus par les nationaux.

- 5 En somme, la migration aux Émirats produit trois effets principaux quant à la stratification économique et ethnoraciale, du point de vue d'un migrant français : 1) le gain d'un salaire plus élevé que celui accessible en France, 2) l'augmentation de l'écart salarial avec les travailleurs subalternes originaires des Suds (occupant notamment des emplois d'ouvriers dans le secteur des hydrocarbures, de la construction, ou d'employés peu qualifiés dans le secteur des services), 3) l'expérience générale de la domination de classe, au sens marxien du terme, exercée par les nationaux. Si les deux premiers effets sont ordinairement associés aux migrations Nord-Sud, le troisième est plus original, puisqu'il entraîne l'expérience, par des migrants issus d'anciennes métropoles coloniales (Fechter et Walsh, 2010), d'une minorité relative vis-à-vis de nationaux anciennement sous influence coloniale européenne (en l'occurrence britannique). Dans ce contexte, une partie importante de mon ethnographie s'est intéressée à la façon dont se (re)négociait la blancheur, c'est-à-dire la catégorie « blanche » dans sa position hégémonique (Allen, 1994 ; Cervulle, 2013 ; Dyer, 1997 ; Kebabza, 2006 ; Roediger, 1991) ou majoritaire (Guillaumin, 1972) et ses frontières.
- 6 L'enquête a été menée essentiellement par observation non déclarée (les Français que je côtoyais étaient généralement au courant du fait que je menais une recherche en sociologie, mais ignoraient que je travaillais par observation). J'ai travaillé en fréquentant différents groupes de Français : un petit groupe d'employés d'une grande institution culturelle française fraîchement arrivés – certains ne m'avaient précédée que de trois semaines – à Abu Dhabi (groupe A), une association officielle destinée aux femmes francophones (groupe B), un groupe officieux ayant fait « sécession » de cette association (groupe C), une association destinée aux « jeunes » Français (groupe D). Je participais au quotidien du groupe A en partageant sa découverte d'Abu Dhabi : discussions informelles, repas et sorties régulières, aussi bien que moments de relatif désœuvrement. Ses membres, dont les âges étaient compris entre 25 et 40 ans, étaient employés dans le secteur administratif d'institutions culturelles françaises, ou dans le secteur d'enseignement également lié à celles-ci. Ce groupe était globalement mixte du point de vue du genre. Je prenais aussi part aux activités diverses organisées par les groupes B et D (rencontres autour d'un café, sorties « culturelles », conférences, soirées...). Le groupe B était composé uniquement de femmes n'exerçant pas d'activité salariée. Quadragénaires ou cinquantenaires pour la plupart, elles étaient souvent mariées à des militaires ou cadres supérieurs dans le secteur des hydrocarbures ou de la défense. Le groupe D était constitué de membres plus jeunes (25-45 ans), comptait une majorité d'hommes, ainsi qu'une plus grande diversité professionnelle en termes de secteurs économiques (brassant les secteurs traditionnels des hydrocarbures et de la

défense, le secteur culturel, ainsi que les secteurs de la finance et des assurances, du bâtiment, de l'hôtellerie et du tourisme). Quant au groupe C, que j'ai intégré tardivement du fait de son caractère « clandestin » (s'étant séparé de l'association officielle, il organisait des activités concurrentes, et ses membres n'étaient admises que par une subtile cooptation), il occupait un statut intermédiaire entre le groupe A (informel) et les groupes B et D (formels). En conséquence, les pratiques partagées étaient également intermédiaires : les sorties plus organisées et ritualisées que celles du groupe A, mais l'interconnaissance plus forte que dans les groupes B et D. Du point de vue de ses membres, il était en tout point similaire au groupe B (la plupart appartenaient de fait aux deux groupes simultanément). Ces différents groupes étaient par ailleurs mouvants, connaissaient régulièrement le départ de membres et l'arrivée de nouveaux, et mes observations ont aussi porté sur des personnes qui n'appartenaient solidement ni à l'un, ni à l'autre, mais fréquentaient occasionnellement leurs membres et m'ont rencontrée par capillarité.

- 7 Les observations semi-dissimulées ont été complétées par des entretiens semi-directifs (n=70), la plupart du temps enregistrés et basés sur un socle biographique, élargis par ramifications thématiques vers les modes de vie, le rapport à la France, les représentations du pays de résidence et de sa population.
- 8 Chaque méthode mobilisée, d'observation ou d'entretien, a révélé, de façon inséparable, des points de vue et des points aveugles épistémologiques, ainsi qu'une spécificité éthique. Cette double spécificité, épistémologique et éthique, s'indexe de plus à ma propre position ethnoraciale sur le « terrain » : je suis reconnue comme blanche sans ambiguïté par les Français que je côtoie, systématiquement incluse dans le « nous » par opposition au « eux », ce qui se caractérise par une présomption de complicité dont je détaillerai des instances. Cette homogénéité de position est aussi acquise par l'homogénéité de classe, étant personnellement issue d'une catégorie socio-professionnelle supérieure. Je rends compte dans ce qui suit de cette double spécificité comme d'une tension. L'entretien négocié semble mieux garantir les droits des enquêtés que l'observation non déclarée, mais il apparaît aussi, de prime abord, que l'observation non déclarée permet la collecte de données empiriques plus « riches », du moins plus explicites, en ce qui concerne la question du racisme et de la renégociation des frontières ethno-raciales (Barth, 1969 ; Wimmer, 2008, 2013) dans la migration. Je m'interroge ici sur les avantages et les tensions méthodologiques associés à l'usage de l'entretien biographique et de l'observation non-déclarée, en prenant au sérieux leur spécificité et leur plus-value épistémologique respectives, mais également en nuancant leur opposition terme à terme : est-il vraiment plus éthique de négocier un entretien en masquant certaines de ses intentions que d'observer sans le dire ? En quoi cette opposition s'indexe-t-elle, elle aussi, à la position de l'enquêtrice et à la présomption de complicité opérée par l'enquêté à son égard ? Par ailleurs, si le discours racialisé auquel l'entretien donne accès semble moins explicite que celui recueilli par observation, est-il pour autant moins intéressant, sauf à considérer que le graal de l'enquête sociologique consiste à établir l'hypothétique « vérité » des discours qu'elle recueille ?

2. Les difficultés épistémologiques d'une approche du privilège et de la domination par l'entretien biographique

2.1. Difficultés liées à la blancheur comme objet

- 9 Le privilège racial et la domination qui le maintient – appréhendés par le concept de blancheur – sont une dimension importante de l'expérience migratoire des Français à Abu Dhabi. Originaires d'un pays colonisateur et très majoritairement blancs, ils rappellent par leur présence même que les inégalités de choix et d'opportunités face aux routes migratoires, et les régularités ethno-raciales qui sous-tendent ces inégalités, cristallisent l'une des formes de survivance de l'« Empire » (Knowles, 2005 ; Coles et Walsh, 2010). Cette racialisation des opportunités migratoires différentielles se manifeste tout d'abord dans les visas : les citoyens des anciennes puissances coloniales en obtiennent plus facilement, ou n'en ont simplement pas besoin pour de courts séjours. Cependant, ce privilège et la domination le stabilisant sont aussi mis en crise par la confrontation aux citoyens émiriens, lesquels jouissent souvent d'une plus grande affluence matérielle et de droits supérieurs. Par cette déstabilisation – rarement observable – des hiérarchies postcoloniales, l'expérience relative de la minorité, par les migrants français, donne lieu à une renégociation et, *in fine*, à une réaffirmation des frontières ethno-raciales tenues pour acquises en France, ou au cours d'autres expériences migratoires.
- 10 Or l'étude de la blancheur par entretien recèle une première difficulté de taille : la blancheur n'est pas (le plus souvent) quelque chose qui *se dit* (à la différence de l'appartenance de classe, ne serait-ce que parce qu'elle est explicite dans les intitulés professionnels). D'abord, tout du moins en France, parce qu'elle est *raciale* : le débat qui a traversé la sociologie française sur la question des statistiques ethniques a souligné à quel point la notion de « race » était difficilement dicible dans le contexte scientifique français, et plus généralement dans le contexte social français, en témoigne la suppression récente du terme « race » de la législation. Ensuite, parce que la blancheur est précisément construite comme invisibilité, « au-delà » de la race. A la suite des travaux de Guillaumin (1972) sur le « majoritaire », Kebabza, définit ainsi la blancheur prioritairement par « l'avantage de n'être pas 'nommé•e', catégorisé•e ». Ce redoublement du tabou racial cristallise le privilège majoritaire : « dans un contexte de relations raciales, la catégorisation, qui fait référence implicitement à un 'point zéro' (supposé neutre, non-dit, et impensé), est souvent associée à une position dominante, et s'accompagne d'une hiérarchisation » (Kebabza, 2006, [en ligne]).
- 11 Mes entretiens respectaient un principe de semi-directivité qui m'interdisait de plaquer sur mes questions des étiquettes raciales que les enquêtés ne maniaient pas eux-mêmes (voir Brubaker, 2013 ; Mazouz, 2008 ; Morris, 2007) : il était très rare que les enquêtés se désignent explicitement comme « blancs ». Ce résultat résonne avec les conclusions de la psychologie sociale : les travaux de Dottolo et Stewart (2013) montrent qu'un trait distinctif des identités blanches est précisément de ne pas se penser comme telles, ou encore, d'avoir le luxe de ne pas se penser et se représenter en termes raciaux (voir aussi Bonilla-Silva, 2012). Lorsque cette auto-désignation avait lieu, le fait que je la reprenne a eu comme effet de mettre mon interlocuteur mal à l'aise. Ma reprise était ignorée par celui-ci, la question détournée, une gêne semblait

appesantir soudain la situation d'entretien. A l'opposé, plusieurs de mes enquêtés revendiquaient une forme d'identité au-delà des identités (nationales, mais aussi raciales) en se disant « citoyens du monde » :

- Alors, je vais te dire, je me suis sentie française après le 11, le 13 novembre [2015]. Autrement je ne me sens pas française. Je n'ai, la, la phrase que j'ai mise sur mon, c'est je suis citoyenne du monde. Et c'est vrai. Je me mettrai jamais en avant comme française, parce que, pff, c'est aussi le hasard qui m'a mis là. Je me sens pas... par contre c'est vrai qu'après le, après le 13 novembre, j'ai dit là, je me sens française quand même. Tu vois ? Une espèce de solidarité... voilà. Mais autrement je suis pas... non.

- Et ça c'était un état d'esprit dans lequel tu pouvais te trouver avant de quitter la France ?

- De me sentir citoyenne du monde ? Ah oui, oui oui. Oui oui. Oui oui. Ça oui.

(Entretien avec S., 75 ans, sans activité salariée, époux cadre supérieur dans le domaine des hydrocarbures)

- 12 En cela, le tabou de la race s'inscrivait, plus largement, dans une performance de respectabilité antiraciste : ne pas « voir » la race était associé au fait de ne pas être raciste (Bonilla-Silva, 2003). Marquée par cette performance, la situation d'entretien devenait le lieu d'un discours qualitativement différent de celui recueilli dans les observations. En particulier, la distinction entre un « nous » français et un « eux » émirien était exprimée de façon bien plus polie : cette performance était motivée par le contexte autoritaire émirien, dissuadant assez fréquemment les enquêtés d'exprimer la moindre opinion négative sur la population nationale en dehors d'un cadre intime, *a fortiori* face à un enregistreur.

2.2. Difficultés liées au contexte émirien

- 13 Le contexte émirien est celui d'une monarchie autoritaire appuyée sur une technologie de surveillance crainte des Français auprès desquels j'ai enquêté. La surveillance est d'abord visible dans son déploiement technologique : caméras et micros sont légion dans les *malls*, dans les parties communes des bâtiments résidentiels, dans les cafés et les restaurants, dans les universités et beaucoup de lieux de travail, soit dans à peu près tous les lieux de sociabilité publique. Mon propre logement était – comme les autres chambres de la résidence où j'habitais, sur un campus universitaire – placé sous une surveillance dont le dispositif transgressait même la frontière entre parties communes et espace privé : si les caméras de surveillance ne filmaient pas au-delà de mon seuil d'entrée, une caméra acoustique littéralement placée au niveau de la porte permettait d'enregistrer tous les sons émis à l'intérieur de ma chambre.
- 14 Accueillie par Yves, un haut responsable de l'université à laquelle j'étais rattachée, deux jours après mon arrivée, je reçus une mise en garde tenant autant de la recommandation de prudence que de la menace : j'ai été « avertie » de la surveillance susceptible de peser sur moi, sur mes enquêtés potentiels, mais plus encore de la possible participation de ceux-ci à la surveillance, sous forme de délation, et enjoignant à déclarer tous mes mouvements à un « référent » – Cédric. Cette injonction était tout d'abord un rappel des termes de la négociation pour l'obtention d'un visa de recherche, conduite quelques mois auparavant, par Skype, en présence de ce même responsable ainsi que de deux chercheurs rattachés à l'université. Installé dans le salon attendant à son bureau, monologuant sans véritablement me laisser la parole et n'étant interrompu que par l'arrivée d'un serveur philippin venu lui apporter une tasse de café, Yves

m'avait explicitement interdit de « critiquer » le gouvernement local dans mes publications, condition pour qu'il ne « m'arrive rien ». Blâmant les « chercheurs français » qui auraient tendance à être trop critiques vis-à-vis des Émirats, il s'était lancé dans quelques minutes d'eulogie de l'État émirien, voyant explicitement dans sa capacité à faire « vivre ensemble des dizaines de nationalités différentes » la preuve des bénéfices de l'autoritarisme. Tout en se défendant d'être un « censeur », il avait également exigé que je retire les références à Foucault et à la sexualité de ma bibliographie (celles-ci apparaissaient en fait sur mon CV, du fait de recherches pour mon master en philosophie). En me recevant dans son bureau, quelques mois plus tard, ses menaces sous couvert de mise en garde étaient encore plus explicites :

Nous entrons tous trois dans un salon luxueux, Yves ferme la porte derrière nous. Il s'installe dans un fauteuil en cuir, Cédric et moi prenons place sur un canapé en face de lui – de part et d'autre d'une table basse. L'entretien est très étrange : Yves entrecroise les formulations de bienvenue, les recommandations de prudence, et les sous-entendus franchement autoritaires. Il réitère les injonctions à la transparence (« plus vous serez transparente, moins vous aurez de problèmes »), qui s'apparentent de fait à l'interdiction de prendre des initiatives d'enquête sans solliciter l'autorisation préalable de Cédric (« c'est votre référent, c'est lui qui sera responsable de vous »). Il fait de nouveau allusion à mes travaux passés sur la sexualité, semblant penser que la sexualité va constituer un axe central de mon enquête – même si Cédric tente de le couper en déclarant « non, ça c'était dans son mémoire de maîtrise ». Reste qu'Yves tient à insister sur la « société de surveillance » dans laquelle je mène mon enquête. Il m'explique que je vais voir peu de policiers en uniforme, mais croiser sans le savoir beaucoup de policiers en civil qui vont me repérer très vite : « au bout de 48 h, vous serez visible ». Il m'affirme qu'à mon premier entretien, je serai sans doute signalée par mon propre enquêteur auprès des services de renseignement et de la police. Il m'explique que je me trouve dans une société dont la modernité n'est que « superficielle » : il pose en contraste la modernité matérielle et le traditionalisme de la famille (« la famille ici c'est comme dans la France du XVIII^e, XIX^e siècle (...), elle est régie par la charia »). Il mentionne une « avant-garde », éduquée à l'étranger, mais qui se garde de porter une parole politique dans les Émirats et de remettre en cause l'islam : « c'est des sociétés qui n'ont pas notre maturité. (...) La maturité n'est pas là. » (...) Dans ce contexte, il me dit que je dois savoir comment fonctionne la surveillance ici : « c'est sur le modèle américain », c'est-à-dire que je serai discrètement surveillée et que sera constitué par avance « un dossier à charge » qui ne se rendra rendu public que si je franchis une ligne rouge (« et là ils sortiront tout ce que vous avez fait, elle a transgressé la loi en telle et telle occasion »). (Extrait du journal de terrain, 20 octobre 2015)

- 15 S'il me paraît plausible que le tableau de la surveillance omniprésente et omnisciente était ici exagéré, reste que les enquêtés ont multiplié, tout au long de mon ethnographie, des attitudes de prudence vis-à-vis de la surveillance d'État et de la délation. Cette prudence se reportait jusque dans les entretiens, voire *particulièrement* au cours des entretiens. Dans un premier cas, cette prudence était explicite : elle était affirmée au moment où était négocié l'enregistrement de l'entretien – les enquêtés m'expliquant alors leurs réticences et me poussant à multiplier les garanties pour qu'ils acceptent l'enregistrement, ou encore déclarant frontalement qu'ils ne tiendraient pas le même discours si l'entretien était enregistré. Dans un second cas, cette prudence était plus implicite : les enquêtés acceptaient l'entretien, mais y tenaient un discours contrôlé où se minimisaient les risques (perçus) vis-à-vis de l'appareil de surveillance émirien. Cette prudence était parfois levée dès l'arrêt de l'enregistreur, révélant alors la teneur racialisée de cette méfiance et du contenu autocensuré :

Entretien à 8 h 30 avec Lionel, 59 ans, musicien professionnel, au Starbucks Coffee de Hamdam Street.

Dès que l'enregistrement s'arrête définitivement, Lionel me redemande des précisions sur l'anonymat – une façon d'insister sur l'importance, pour lui, d'être anonyme. Je le rassure - il m'explique que son épouse étant diplomate, il n'a pas le droit de parler à la presse, notamment de critiquer « le pays, l'islam, la culture... si je dis qu'il n'y a pas de culture ici... enfin, imaginons que je le dise ! ou que je dise que les Émirats sont racistes... alors que c'est vrai, tout de même, qu'ils sont racistes, on le sent contre nous ». Il tourne ostensiblement le regard vers un homme en *dishdasha* en train de commander une consommation au comptoir du Starbucks, avant de se retourner vers moi, souriant, complice, semblant certain de mon assentiment. (Extrait du journal de terrain, 6 décembre 2015)

Entretien à 14 h avec Emmanuel, 50 ans, pilote de l'air.

Il ajoute « maintenant que votre truc est éteint, je peux le dire : je crois que ce pays ne va pas du tout dans la bonne direction. » Il développe ce qu'il disait pendant l'enregistrement à propos de l'éducation, d'une génération paresseuse et habituée au luxe : « tout lui tombe tout cru dans la bouche ». Il déplore la politique d'émiratisme, disant que dans son domaine, et probablement dans tous les autres, il est simplement inconcevable de fonctionner sans les expatriés occidentaux. Il suppose que « les têtes pensantes ne se rendent pas compte de cette situation, parce que personne ne va faire remonter l'information. Qui va oser dire qu'il ne peut pas faire son travail sans l'expatrié occidental à sa droite ? » (Extrait du journal de terrain, 1^{er} février 2016)

- 16 D'une façon analogue à ce que décrit Di Trani (2008), les enquêtés utilisent ainsi des « stratégies d'évitement ». Le type d'autocensure pratiqué par mes enquêtés les conduisait à éviter toute déclaration « risquée » sur le pays, tant Abu Dhabi que les Émirats. Typiquement, mes relances en miroir lorsque ceux-ci évoquaient leur découverte de la « culture » du pays tombaient à l'eau, ne débouchant que sur une réponse répétitive ou ouvertement tautologique.
- 17 La stratégie d'évitement identifiée par Di Trani et utilisée par les enquêtés pour « diminuer les risques de parole » comporte un second aspect, que j'ai également rencontré : jouer sur l'ambiguïté du statut de l'entretien en passant d'un registre à l'autre, du récit à la consultation. De « racontant », l'enquêté se mue donc en « consultant » (Olivier de Sardan, 1995), pour éviter de se mettre personnellement en récit. A l'instar de l'histoire officielle du Ghetto de Venise racontée répétitivement par les enquêtés de Di Trani, le registre de la consultation incluait ici des bribes de l'histoire officielle de sheikh Zayed, une description de l'harmonie bien établie et du bon fonctionnement économique des Émirats. Ainsi, alors que j'interroge Véronique sur sa pratique religieuse personnelle, elle se lance dans un tableau de la coexistence religieuse aux Émirats permise par la personnalité « extraordinaire » de Zayed :
- « Vous avez mentionné votre religion tout à l'heure, c'est vrai que c'est un pays qui est de tradition musulmane, de culture musulmane, comment ça s'est passé pour pratiquer votre religion ici ?
- Je saisis pas bien votre question. La religion musulmane, les gens la pratiquent toujours normalement. Il y a toujours des dames qui sont voilées, peut être un peu moins qu'avant, ou j'ai moins remarqué, mais il y en a toujours. Euh... y a toujours le ramadan qui est parfaitement respecté. Euh, qu'est-ce que je peux vous dire d'autre... (...) Sur les autres religions. Oui parce qu'il y a le bouddhisme, il y a le christianisme. Dans le christianisme il y a les catholiques et les protestants, et les orthodoxes, euh, vous avez l'hindouisme, beaucoup de... comment ça s'appelle... de... ah ! De religion hindoue. Y en a beaucoup ici. Comme des écoles, aussi, y a beaucoup d'écoles hindoues, je sais pas si vous l'avez remarqué. Du Pakistan, aussi. Des écoles, je parle. Euh... y a une très belle... vous êtes allée voir le complexe...

Sheikh Zayed a voulu, sheikh Zayed est un homme extraordinaire, un précurseur, un petit peu comme Houphouët-Boigny pour la Côte d'Ivoire. Ou... ou... celui du Sénégal, je sais plus son nom. Qui ont des vues, qui ont vu l'avenir, qui ont développé leur pays. Sheikh Zayed a voulu que par exemple les écoles soient toutes au même endroit. Les ambassades toutes au même endroit. Les lieux de culte tous au même endroit. Donc l'église Saint Joseph, je sais pas si vous y êtes allée, y a la mosquée, y a l'église Saint Joseph, y a un temple protestant, y a une école orthodoxe... y a... y a... comment ça s'appelle... un édifice orthodoxe, pour les orthodoxes. Et à côté y a un grand, une magnifique église, que je me rappelle plus quelle était la, quelle est la... c'est chrétien... c'est chrétien... (...) Copte ! Copte. Voilà. Elle est magnifique. Je l'ai visitée. Mais alors ça n'a rien à voir avec nos églises, enfin les églises catholiques. Voilà, donc voyez c'est un centre religieux. Tout le monde honore Dieu à sa façon, dans ses, dans sa culture, dans sa religion. Voilà. Non autrement y a pas de hiatus entre les uns et les autres. » (Entretien avec Véronique, 77 ans, sans activité salariée, époux chef d'entreprise, le 26 novembre 2015 à 11 h, dans sa villa)

- 18 Reproduisant ainsi la mise en récit de la nation émirienne, Véronique évite de parler d'elle tout en passant soigneusement sous silence les deux principaux points d'achoppement de cette narration nationale de l'harmonie multiconfessionnelle : le chiisme et le judaïsme. Elle m'inclut avec assurance dans son « nous » défini comme chrétien et catholique ; elle me demandera par ailleurs si je suis pratiquante. Le registre de la consultation est précisément une forme d'entretien où les rapports de pouvoir entre enquêtrice et enquêtés sont brouillés : ils se précarisent au point où les enquêtés, surtout lorsqu'ils sont méfiants mais aussi lorsqu'ils s'estiment socialement supérieurs à l'enquêteur, tentent de renverser la situation d'entretien en prenant ce dernier à parti ou en lui posant des questions⁶. Outre son interrogation sur mon degré de pratique catholique, Véronique finit certaines de ses réponses par des questions qui me sont retournées : elle me demandera par exemple mon avis sur le pays, provoquant une longue rupture de l'entretien où je tente de réorienter progressivement et poliment la conversation vers une situation plus maîtrisée. D'autres ruptures se produiront au cours du même entretien, qui sera conclu par ce retournement ultime où Véronique, me souhaitant du courage pour mon enquête, me recommandera : « et encensez notre patrie ! ».
- 19 En somme, la situation d'entretien comportait des difficultés empiriques particulières, liées tout d'abord à mes thèmes principaux de recherche : les frontières et identités ethno-raciales, et, en particulier, une blanchité précisément construite comme redoublement du tabou racial. Ces difficultés sont aussi renforcées par le contexte de ma recherche : dominants au point de vue de la stratification ethnoraciale, économiquement très privilégiés, les enquêtés font aussi l'expérience d'un sentiment de vulnérabilité à l'égard d'un État autoritaire doté d'une technologie de surveillance intimidante. En cela, la difficulté semble provenir à la fois d'une position dominante, où la blanchité est construite comme référence jamais interrogée, invisibilité, et de l'expérience transitoire et limitée d'une certaine vulnérabilité.

3. Les difficultés éthiques d'une approche du privilège et de la domination par l'observation non-déclarée

- 20 Face à ces difficultés, l'alternative méthodologique n'était pas évidente : l'observation clandestine supposait d'aller quasi explicitement à l'encontre de la volonté des

enquêtés. En témoignent les extraits de mon journal de terrain cités *supra* où sont rapportés les changements d'attitude des enquêtés : attendant l'extinction de l'enregistreur, ils comptent très vraisemblablement sur moi pour ne pas mentionner les propos tenus en *off* (consignés dans un journal de terrain auquel ils n'avaient d'ailleurs pas accès). Mais la question du consentement ne résume pas l'entièreté des tensions éthiques potentielles : observer sans le déclarer supposait aussi de prendre part à des comportements racistes.

3.1. Consentement des enquêtés

- 21 Premièrement, l'approche de la blancheur par l'observation non déclarée mettait en question la nécessité du consentement des enquêtés à l'enquête. Avant chaque entretien formel, je présentais les conditions d'entretien à l'enquêté et me présentais moi-même. Je lui indiquais quel était mon sujet de recherche – me contentant d'indiquer que je travaillais sur « les Français qui vivent à Abu Dhabi » –, je demandais également à enregistrer, en expliquant les modes d'anonymisation, en assurant du caractère confidentiel du document retranscrit. Je proposais aux enquêtés d'accéder à la fois à l'enregistrement et à la retranscription de leur entretien individuel, et insistais sur leurs droits pendant l'entretien, les encourageant à ne pas hésiter à refuser une question si elle leur paraissait trop intrusive, ou à me demander d'éteindre l'enregistreur pour s'exprimer en « *off* ».
- 22 En somme, j'appliquais un système de quasi « formulaire⁷ », que j'abandonnais cependant dans le contexte des observations, reproduisant la dichotomie scientifico-éthique identifiée par Bosa (2008), pour une stratégie d'accès aux enquêtés incluant une dissimulation de mes intentions réelles, l'entretien uniquement intéressé de relations amicales, laissant croire que j'étais sincèrement liée affectivement à certains enquêtés, l'acceptation de certaines interactions de séduction avec d'autres, dans le seul but de les « faire parler » ou de m'ouvrir de nouvelles portes. Aucune des précautions éthiques de l'entretien, visant à assurer aux enquêtés un certain nombre de « droits », n'était appliquée, dans le contexte de l'observation – à l'exception de ma propre présentation : si je restais discrète sur mon activité aux Émirats, je ne refusais pas les questions sur celle-ci et me présentais comme étudiante ou sociologue de passage, éventuellement en précisant quand cela était nécessaire que je travaillais sur ladite « présence française. » Je pense pouvoir affirmer que, à de rares exceptions, les enquêtés ne se sentaient pas observés. D'une part, ma prise de notes n'était jamais visible : je prenais des notes sur un carnet ou sur mon téléphone portable, souvent dans les transports, parfois sur le lieu-même de mes observations (en m'isolant aux toilettes, en feignant d'écrire un SMS), souvent à mon retour chez moi. D'autre part, la méthode de l'observation est relativement peu connue des personnes n'ayant pas de formation en sciences sociales – la sociologie même paraissant une discipline assez mystérieuse. Enfin, la possibilité d'être observés aurait sans doute semblé incongrue aux enquêtés, qui ne se pensent pas spontanément comme des « sujets observables », ne constituent pas un « terrain » sur-enquêté et convoité (Chabrol, 2008), et n'ont donc généralement pas rencontré de chercheur avant mon arrivée, encore moins appris à se méfier de la profession. Une partie de mes observations s'est déroulée dans des contextes festifs, où les enquêtés étaient sous l'influence de l'alcool, et leur comportement probablement altéré en conséquence, ou encore dans les observations menées sur les réseaux sociaux : inscrite dans divers groupes WhatsApp et Facebook de Français vivant à Abu Dhabi, où je

n'intervenais pas ou très peu, je recueillis systématiquement les propos des autres participants dont la vaste majorité ne connaissait probablement même pas mon existence.

- 23 Le rapport entre enquêteur et enquêtés, intrinsèquement asymétrique, est souvent doublé d'une altérité liée à l'histoire coloniale de l'ethnographie : l'ethnographe travaille préférentiellement sur des groupes marginalisés, dominés, stigmatisés, et, ce, souvent, selon des lignes racialisées. Lorsque cette altérité est mise à mal, bien des ambiguïtés peuvent naître et perturber les conditions à partir desquelles est ordinairement pensée l'éthique de la recherche. Thorne (1980) remarque ainsi que les enquêtés oublient plus volontiers que l'enquêteur *enquête* lorsque celui-ci n'est pas visiblement différent d'eux-mêmes par l'âge, le genre, l'ethnicité, la culture. Dans le cadre de cette ethnographie, je cherche justement à diminuer le plus possible cette altérité : à la façon de Lundström (2010) enquêtant sur des migrantes suédoises aux États-Unis, blanches et de classes supérieures, je tente de (sur)jouer la similarité avec les enquêtés pour mieux intégrer les milieux français à Abu Dhabi. Je change par exemple ma façon de m'habiller, de me maquiller, d'intervenir dans les conversations, afin de correspondre au mieux aux normes de féminité en vigueur dans ces milieux dont je savais qu'ils se caractérisaient par leur hétéronormativité et leur conservatisme politique. Ainsi, six mois avant de partir pour Abu Dhabi, j'ai commencé à me laisser pousser les cheveux – je les portais très courts, et craignais que cela attire des soupçons quant à mon orientation sexuelle. Quelques jours avant mon départ, j'ai sacrifié à une journée de shopping pour me constituer une garde-robe conventionnellement féminine ; arrivée sur place, je me suis mise à porter les talons et jupes fraîchement acquis.
- 24 La difficulté éthique rencontrée dans ma recherche à Abu Dhabi provient ainsi en partie du fait que je pouvais, particulièrement dans les moments d'observation non déclarée où j'avais l'air de lézarder innocemment sur la plage, prendre part à une conversation entre femmes à la salle de sport, juchée comme les autres sur mon home trainer, bavarder pendant un footing entre copains sur la piste de Formule 1 de Yas Island, monter une tente et préparer un barbecue dans le désert, participer à un cocktail dans un grand hôtel ou dîner dans un restaurant « exotique » (indien, éthiopien, libanais, vietnamien...) sans plus d'arrière-pensées que les autres convives, passer pour une membre ordinaire du groupe. Perçue comme blanche sans ambiguïté – c'est-à-dire comme complice raciale, ce que je développerai par la suite – et issue d'une grande école parisienne, ce jeu m'était par ailleurs relativement accessible, sinon facile. Dans d'autres conditions, où l'interprétation de mon identité ethnoraciale ou ma distance vis-à-vis de l'habitus de classe (Pinçon et Pinçon-Charlot, 1991) mobilisé chez les migrants français m'auraient signalée comme étrangère ou incongrue, ma présence en tant que sociologue aurait été plus difficilement oubliée : dès lors, la « tromperie » éthique n'aurait pas eu lieu dans les mêmes conditions. En somme, c'est précisément parce que je partageais une homogénéité de positions (dominantes) avec les enquêtés, situation relativement rare en sociologie des migrations, que ma recherche sortait des cadres de la pensée éthique la plus habituelle.

3.2. Reconstitution des catégories normatives des enquêtés

- 25 L'observation non déclarée engageait une deuxième tension éthique vis-à-vis des entretiens, par la reconstitution (plus) active des catégories normatives des enquêtés,

donc, plus précisément ici, par la participation plus ou moins active à des comportements racistes. De nombreux moments de gêne et de dilemme personnel ont ainsi ponctué ma présence à Abu Dhabi. Une telle situation se produit par exemple au cours d'une sortie printanière dans le désert, avec le groupe C, où se cumulent phases d'assentiment passif et phases de participation quasi active à des discours et pratiques de clôture raciale.

- 26 Après un rendez-vous donné sur le parking d'une galerie commerciale située à proximité d'un compound en périphérie d'Abu Dhabi, où habitent beaucoup de Français, je prends place à bord du luxueux 4x4 de Denise, 52 ans, épouse sans activité salariée d'un cadre supérieur dans le domaine de la défense et ancien officier de l'armée française. Denise est l'une des deux fondatrices du groupe : elle a exercé dans le passé des responsabilités formelles au sein du groupe B, qu'elle a abandonnées suite à une série de différends pour créer ce groupe C, concurrent et secret. Avec Catherine, 48 ans, épouse sans activité salariée d'un officier de l'armée, co-fondatrice du groupe, elles ont organisé une sortie en deux parties : nous partons à trois voitures explorer les dunes fossiles connues sous le nom de « Mussafah Rocks », véritables sculptures de sable naturelles situées à proximité de la base militaire française, avant de prendre la direction d'une ferme de dromadaires. A bord du 4x4 de Denise, je suis accompagnée de Nicole, la quarantaine, sans activité salariée, et de la mère de cette dernière, Alphonsine. Nous nous rendons d'abord au pied des dunes, où nous restons pour prendre quelques photos et partager un émerveillement collectif sur la beauté du sable solidifié et finement ciselé par le vent, interrompues de temps à autre par le vacarme d'un avion de chasse français atterrissant ou décollant de la base avoisinante. Nous reprenons ensuite place dans les voitures pour prendre la direction de la ferme. Après en avoir entré les coordonnées GPS, Denise remarque, en même temps qu'Alphonsine, la silhouette d'un homme en train de marcher au loin. Sa présence solitaire, improbable au milieu du désert, provoque leur étonnement conjoint. Nicole, qui est arrivée récemment aux Émirats mais était auparavant installée à Doha, au Qatar, rompt leur surprise : « Non, mais ils font ça, y en a toujours un en train de marcher... Des fois t'es au milieu du désert, et y en a un qui sort de nulle part. » Denise revient alors sur son étonnement initial, en acquiesçant : « Oui, tu rencontres toujours du monde. Ils font du stop aussi. Moi je n'ose pas les prendre, j'ai un peu honte, mais... » Elle glousse, d'un air entendu, alors que Nicole renchérit : « Oh moi c'était en Tunisie... On revenait d'une sortie en voiture avec Paul [son mari] et là il y a un gars qui nous arrête et qui nous force à prendre son père en stop. Je te dis pas l'odeur... et on pouvait pas refuser, genre 'euh, non désolés, la voiture est pleine... on est déjà deux !'. Puis en plus il nous dit que ce serait bien qu'il aille devant. Là j'ai fait : 'non non non, devant c'est ma place !'. On a roulé les fenêtres ouvertes... je pouvais pas. Mais c'est comme la dernière fois, dans l'avion, j'étais à côté d'une femme indienne. C'était insoutenable, j'ai fini par changer de place. » Alors qu'Alphonsine sourit, écoutant la conversation à mes côtés, depuis la banquette arrière, Denise adresse un conseil plein de compassion à Nicole : « ah oui... mais tu sais, il faut avoir un petit mouchoir avec du parfum, ou de l'eau de Cologne... » Nicole l'interrompt, lui signifiant qu'elle connaît déjà cette « astuce » : « Je sais, mais là ça suffisait pas. J'ai dû changer de place. » Silencieuse sur la banquette arrière, ayant tout le loisir de noter leur conversation sur mon téléphone, je me trouve alors dans une position d'enquête confortable. Mon silence, toutefois, participe déjà *a minima* de la normalisation du discours de stigmatisation des « autres », racialisée via le registre

culturaliste de l'hygiène, mais aussi celui, directement biologisant, des odeurs corporelles.

27 Lorsque nous arrivons à la ferme, je me trouve confrontée à un dilemme plus inconfortable, puisque je participe inexorablement à l'humiliation collective du fermier qui nous accueille, Mohamed. Soudanais, âgé d'une cinquantaine d'années, vêtu d'une dishdash crème et d'un keffieh rouge, pieds nus, il nous accueille sous la tente du propriétaire de la ferme, garnie de banquettes et de coussins, en *majlis*⁸, où il nous sert du thé et du lait de dromadaire fraîchement tiré. Lui est d'ordinaire logé dans un baraquement de tôle non climatisé, à l'intérieur même de l'enclos des dromadaires. Catherine accueille les boissons avec extase, s'auto-complimentant sur l'organisation de la sortie et son « authenticité » : « ça vous plaît ? On peut pas faire plus authentique hein ! Là on est dans le jus, on est vraiment dans le jus. » Mohamed ne parle que quelques mots d'anglais. Mes compagnes d'escapade n'en parlant pas davantage, la communication s'opère via une application de traduction sur le téléphone d'une autre membre du groupe, Corinne. Après quelques salves de questions visant l'âge, la nationalité, la famille de Mohamed – questions banales pour les femmes qui les posent, mais qui ne sont pas retournées par l'intéressé, entérinant déjà l'asymétrie de l'interaction –, les questions prennent un tour de plus en plus sexualisé : il est d'abord interrogé sur sa femme, sur la façon dont il vit son célibat « forcé », puis s'il apprécie la situation du moment (définie par le fait qu'il n'est entouré que de femmes), et enfin si certaines des femmes qui sont présentes lui plaisent. Mohamed ne répond à aucune de ces dernières questions, se contentant de sourire poliment. Le moindre de ses gestes et de ses regards est cependant interprété comme une réponse à ces questions. Mes compagnes d'excursion se lancent dans des plaisanteries à répétition, sur le fait qu'il aurait un faible pour Catherine, puis pour moi. La situation devient très gênante : les blagues à caractère sexuel, dites en français de sorte que nous les comprenons toutes sauf lui, se multiplient. Sa frustration, voire sa misère sexuelle, est supposée et moquée, sans que les rires, ni qui ils visent, soient aucunement masqués. Le silence et les sourires gênés de Mohamed rendent évident qu'il se sait la cible de l'hilarité, tout en ignorant probablement que celle-ci repose sur une objectivation sexuelle systématique. Corinne se met en tête de « caser » Catherine avec lui, prétendant qu'il souhaite l'emmener à Dubaï pour faire la fête. Elle essaye ensuite de se « caser » elle-même : elle montre à Mohamed une photo, sur son téléphone, d'elle et son mari en train de s'embrasser, et lui suggère, entre deux éclats de rire, qu'ils prennent tous deux la même photo. Dans l'hilarité générale, Mohamed m'est finalement attribué, Catherine et Denise suggérant qu'il doit particulièrement apprécier ma jeunesse. Toute cette scène mobilise la sexualité comme agent de la stratification raciale : à son sommet est définie une féminité blanche, forcément désirable pour la masculinité musulmane altérisée, supposément en proie à la misère sexuelle. Il se trouve qu'au cours de ces interactions, nous sommes assises en rond sur les coussins du majlis : chacune pouvant voir le visage de toutes les autres, je décide de sourire comme si j'appréciais ces plaisanteries. La reconduction des catégories normatives racialisées mobilisées par les enquêtées est alors plus active qu'au cours de la conversation silencieusement écoutée, quelques heures auparavant, dans la voiture de Denise. De plus, alors que la conversation précédente reposait sur la stigmatisation de sujets absents de nos interactions, l'humiliation collective de Mohamed se produit en sa présence.

28 Cette deuxième tension éthique n'est en fait pas déconnectée de la première, à savoir la non-sollicitation du consentement à l'enquête : l'observation, pour rester « non

déclarée », devait demeurer relativement non soupçonnée. Or, pour ne pas être soupçonnable, je devais m'ajuster aux comportements et discours des enquêtés, de façon plus ou moins proactive : si je tâchais de limiter mon engagement dans les situations qui me paraissaient les plus problématiques, je reconduisais aussi largement les catégories normatives mobilisées par les enquêtés. Alors que je pouvais me permettre de conserver une relative neutralité dans la situation d'entretien – l'affichage d'une neutralité étant souvent compris, et donc désamorcé, comme faisant partie de ma propre performance d'entretien – il était impossible de fréquenter pendant huit mois des groupes de personnes auxquelles je n'aurais exprimé aucune sympathie, et d'être acceptée dans ces groupes sans jouer la « similarité » (West et Fenstermaker, 1995 ; Lundström, 2010), c'est-à-dire (sur)jouer un certain habitus de classe et participer à la production d'une distinction ethnoraciale⁹, en mobilisant une forme de capital méthodologique incarné, à la fois culturel et phénotypique. Comme le note Lundström, ce choix de stratégie scientifique entraîne des conséquences à la fois éthiques et politiques. S'engager dans des efforts de « passing », ne serait-ce que par le silence passif, contribue à solidifier des lignes de normativité et valider des représentations dominantes, à reproduire les frontières de catégories sociales et ethnoraciales.

- 29 Cependant, les personnes sur lesquelles je travaillais ne formaient pas un entre-soi solidifié par la conscience de partager des convictions communes, justes mais méprisées par la majorité : elles ne constituaient pas une communauté de destin « envers et contre tous. » En cela, l'espace nécessaire à « plusieurs choix » (à la différence d'Avanza, 2008) existait sans doute : j'aurais pu par exemple davantage sortir du « placard » ethnographique (Chauvin 2016) ou négocier une fréquentation assidue de certains groupes en précisant que l'observation faisait partie de mon outillage méthodologique. J'aurais également pu choisir d'adopter une posture plus interventionniste et contredire les enquêtés lorsque ceux-ci exprimaient des opinions, par exemple des idéologies politiques explicitement racistes, avec lesquelles j'étais en désaccord. Lundström (2010, pp. 77-78) dans un article revenant sur les conditions de son enquête sur des femmes suédoises immigrées aux États-Unis, détaille cette hésitation. Comme elle le souligne, une autre attitude aurait probablement eu pour conséquence de me faire considérer non pas comme membre du groupe – voire, dans certains cas, comme une amie et confidente – mais comme une enquêtrice extérieure. Dès lors, les problèmes éthiques énumérés précédemment auraient évidemment pu être résolus, mais la plus-value de l'observation vis-à-vis de l'entretien aurait été amputée : si les observateurs comptent d'ordinaire sur le fait que les enquêtés s'habituent peu à peu à leur présence et finissent par retrouver leur comportement « habituel », le fait d'intervenir à chaque fois que mon éthique et mes convictions politiques personnelles étaient transgressées aurait à peu près certainement réduit significativement la possibilité de cette accoutumance¹⁰.

4. Nuancer l'opposition : une ethnographie « multi-intégrative » en compromis quotidien

- 30 Le dilemme est pourtant moins manichéen qu'il n'y paraît. L'opposition méthodologique entre l'entretien biographique et l'observation non déclarée, tant à l'aune de leur opportunité empirique que de leur qualité éthique, doit être largement

nuancée. Cette nuance est rendue impérative, encore une fois, tout autant par l'exigence éthique que l'exigence scientifique. Elle dessine *in fine* un compromis d'enquête, que je rattache à l'ethnographie multi-intégrative proposée par Weber (2001).

4.1. L'entretien comme point de vue complémentaire

- 31 Premièrement, considérer que le matériau empirique acquis par l'observation est incomparablement plus riche que celui obtenu par la voie de l'entretien était certes tentant au début de mon ethnographie, en particulier à l'issue des premiers entretiens que j'ai menés, mais constitue pourtant un jugement dont j'ai fini par mesurer la fragilité. Tout d'abord parce que l'observation se heurte ici à une importante difficulté : étudier la blancheur depuis une position blanche ouvre certains points de vue, mais en clôt d'autres. D'une part, être systématiquement perçue comme blanche donne accès à certains cercles et milieux très majoritairement, voire exclusivement, blancs, sans que ma présence n'y soit relevée comme incongrue. Outre le simple accès à ces espaces, la position blanche change qualitativement le contenu ethnographique recueilli, dans la mesure où elle me permet d'être incluse dans une communauté de conversation où l'on parle d'"Autres" dont je ne fais pas partie. Elle me permet d'être régulièrement présumée comme bien disposée à l'égard des propos à teneur raciale qui me sont soumis : cette position me rend complice *a priori*, en témoigne la confiance avec laquelle les participantes à la sortie dans le désert décrite *supra* discutent devant moi des odeurs corporelles « typiquement » indiennes ou tunisiennes.
- 32 Mais cette confiance dans le partage d'une complicité va plus loin encore : ainsi, mon « référent » désigné, Cédric – au courant de mon sujet de recherche de manière plus précise que la plupart des Français rencontrés, y compris à propos de certains questionnements sur la racialisation et la blancheur, et donc susceptible d'être davantage méfiant vis-à-vis de moi – imite systématiquement l'accent pakistanais lorsqu'il appelle un taxi, en ma présence. Peu après notre première rencontre, alors que je viens d'arriver à Abu Dhabi et que je commence mes observations sur le terrain, nous allons dîner ensemble dans un restaurant libanais situé à côté du marché au poisson. Cédric appelle un taxi en anglais, en roulant exagérément ses « r ». Comme il remarque mon étonnement, il plaisante pour la première fois à mon encontre : « tu as vu mon bel accent pakistanais ? ». Je suis alors d'autant plus surprise que Cédric plaisantait parfois au sujet du fait que j'étudiais les Français à Abu Dhabi et qu'il était un de mes « objets » potentiels, ce que j'interprétais tant comme une façon d'extérioriser sa méfiance ou son malaise que de me mettre en garde par l'humour, signifiant qu'il ne serait pas mon dupe.
- 33 Ni ce que j'interprétais comme une méfiance initiale (ou un marquage de territoire : en affirmant à la ronde qu'il connaissait mon thème de recherche, il se positionnait hors du camp des enquêtés), ni le fait qu'il remarquât l'étonnement que provoquait chez moi sa caricature de l'accent pakistanais, ne suffiront à rompre sa présomption de complicité à mon égard, et ce même mode d'interaction se reproduira à plusieurs reprises au cours de mon séjour. Ainsi, plusieurs mois plus tard, je peinais à faire comprendre au chauffeur de taxi auquel je parlais au téléphone qu'il ne devait pas se rendre au point de dépôt habituel des taxis sur le campus, mais à une autre entrée, moins connue des chauffeurs. Cédric sauta sur l'occasion et déclara avec un sourire

moqueur : « c'est parce que tu prends pas assez l'accent pakistanais. Il comprend pas si tu roules pas les 'r'¹¹. »

- 34 Cette présomption de complicité, à la solidité parfois surprenante, définit en elle-même un point de vue et des conditions d'observation limitées : observer depuis le point de vue d'un « outsider », dont la présence provoquerait chez les enquêtés de la censure, de l'embarras ou de la provocation, permettrait d'obtenir un matériau empirique certainement différent, mais non moins valide. En outre, la position blanche, précisément parce qu'elle n'expose pas à la violence de la stigmatisation raciale, rend aussi potentiellement moins *sensible* aux discours et pratiques de racialisation. L'habitude à vivre le privilège sans le reconnaître, en ayant été socialisée à ne pas l'admettre, rend ainsi probable de manquer régulièrement certains aspects de la domination raciale. Partant, mon choix a été de réintroduire un peu d'épaisseur quantitative dans mon ethnographie, en faisant l'hypothèse que la multiplication des « données » permettrait d'identifier certaines des régularités qui pourraient m'échapper, ou que je pourrais sous-estimer, en n'observant qu'un nombre plus réduit d'enquêtés.
- 35 Si l'augmentation du nombre d'entretiens accomplissait cet objectif de démultiplication de la preuve, elle remplissait aussi une deuxième fonction, inséparable : celle de déconstruire l'isolement d'Abu Dhabi, trop souvent représenté (médiatiquement, entre autres) comme un « espace d'exception », et de mettre en rapport privilège et domination avec les carrières migratoires et les expériences sur le territoire national français. Je redéfinissais ainsi les limites des groupes observés au-delà des limites des groupes *observables* : les récits de vie permettaient d'appréhender en profondeur le caractère *migrant, mobile, connecté, transnational*, des Français vivant à Abu Dhabi (Béliart et Eideliman, 2008). En reconstituant les carrières migratoires dans lesquelles étaient engagés de nombreux « expatriés », les entretiens biographiques permettaient aussi de confronter leurs différentes représentations de pays dans lesquels ils avaient vécu, et des populations qu'ils y avaient côtoyées. Or ces carrières migratoires et les différents modes de rencontre/de clôture ethnoraciale qu'elles engageaient étaient, à l'évidence, décisives dans ma tentative de donner à voir la construction de l'identité blanche dans sa position dominante. Les entretiens permettaient donc d'élargir les limites du groupe non seulement quantitativement, mais encore qualitativement, en accédant aux histoires individuelles dans le détail de leurs ramifications, difficilement accessibles lors des observations. De plus, la performance « antiraciste » jouée en entretien ne constituait finalement pas un matériau moins riche, ou moins valable, ou moins « vrai », que celui recueilli par l'observation : le croisement des deux matériaux représentait au contraire, *in fine*, un enrichissement réciproque.

4.2. L'incompressible part non-éthique de l'entretien

- 36 La nuance de ce premier jugement, opposant une observation « empiriquement riche » à des entretiens « empiriquement plus pauvres », est allée de pair avec une seconde complexification : celle de l'opposition entre une observation « non-éthique » et des entretiens plus « éthiques. » Comme je le précisais plus haut, le sujet de recherche que je communiquais aux enquêtés était vague, par rapport au sujet de recherche que je me formulais à moi-même. Le consentement des enquêtés acceptant un entretien était donc loin d'être un consentement *éclairé* (du Toit, 1980 ; Thorne, 1980), donc loin, sans doute, d'être un consentement du tout, si l'on s'accorde sur le fait que l'information sur

ce à quoi l'on consent est une condition *sine qua non* du consentement. Pour autant, non seulement cette « dissimulation » du cœur de mon sujet de recherche est très rarement considérée non-éthique, mais est élevée quasi systématiquement comme impératif scientifique : il est en effet largement admis que les enquêtés ne peuvent connaître les questions de recherche de l'enquêteur, sous peine de « biaiser » les résultats de l'enquête. Mais s'ils connaissaient lesdites questions de recherche, dans le cas de mon enquête, on peut légitimement douter qu'ils y consentiraient (Becker, 2006). Au regard du consentement, la dramatisation de l'aspect non-éthique de l'observation non déclarée, opérée par les comités d'éthique anglo-saxons, relève finalement d'un double standard d'exigence vis-à-vis des méthodes d'enquête.

- 37 L'opposition éthique entre entretien et observation non déclarée peut donc être nuancée sur la question du consentement des enquêtés, mais aussi quant à l'autre type de tension éthique précédemment discutée : la reconduction des catégories normatives des enquêtés. Armbruster (2010, p. 1233) relève ainsi que cette reconduction s'opère jusque dans les situations d'entretien, dès lors que l'enquêtrice occupe une position où elle est présumée être une « complice blanche ». Dans le cas de mon enquête, cette présupposition de complicité fonctionnait le plus souvent par le postulat d'un accord sur l'appartenance à une « citoyenneté du monde » susmentionnée ou sur les diverses déclarations insouciantes relatives au bien-vivre aux Émirats et à « l'ouverture » permise par « l'expatriation »¹².

5. Conclusion

- 38 Le retour sur les conditions de l'ethnographie montre comment la définition d'un objet – les migrants français, dans leur position du point de vue de la classe et de l'appartenance ethnoraciale – et son contexte géopolitique – Abu Dhabi, espace atypique, mais aussi connecté et globalisé, marqué en outre par des dispositifs d'intimidation étatique – influence les protocoles de recherche au point de créer un dilemme épistémologique et éthique : vaut-il mieux se conformer à l'éthique au détriment de l'épistémologique, ou faire prévaloir l'épistémologique au prix de quelques entorses à l'éthique ? En apparence, la dichotomie initiale n'est que nuancée, et la justification est brandie sous une forme appauvrie, réduite à la comparaison défensive : dans cette enquête, le consentement des enquêtés a souvent été ignoré, mais fait-on habituellement mieux ? Rendre visibles les complexités éthiques et épistémologiques d'une stratégie méthodologique apporte cependant un peu plus.
- 39 Premièrement, cela confirme l'indissociabilité des choix épistémologiques et éthiques : il n'est pas de parti pris éthique qui n'ait de conséquence épistémologique, et inversement. En cela, le compte-rendu des difficultés rencontrées au cours de ma recherche me semble être un argument pour une pensée située de l'éthique : tout comme une méthode donnée ne peut être uniformément applicable à tout objet de recherche, l'éthique me semble pouvoir être réfléchie en fonction de l'objet de recherche et des sujets qu'elle cherche à « protéger ».
- 40 Ce premier point m'amène à un second : les difficultés éthiques que j'ai rencontrées ne me semblent pas sans rapport 1) avec la configuration des rapports entre les enquêtés et l'enquêtrice, marqués par la similarité de classe et d'appartenance ethnoraciale bien plus que par la traditionnelle altérité asymétrique qui structure d'ordinaire

l'ethnographie, et, conséquemment, 2) avec l'ethnocentrisme de la pensée de l'éthique et de la déontologie de recherche, plus particulièrement en ce qui concerne l'éthique et la déontologie de l'ethnographie. En effet, l'immense majorité des enquêtes ethnographiques, et, corrélativement, des efforts de réflexion sur l'éthique de la discipline, est structurée par une asymétrie entre l'enquêteur et « ses » enquêtés : il enquête souvent sur un « autre », dont la vulnérabilité sociale est plus importante que la sienne. En conséquence, le gros des réflexions sur l'éthique de l'ethnographie présuppose la vulnérabilité des enquêtés. L'éthique prétendument absolue est donc en pratique déduite du différentiel de pouvoir entre l'enquêteur et les enquêtés. Cette indexation partielle de l'éthique sur les « reliefs » du pouvoir gagnerait à être assumée : appliquer une même déontologie de recherche de façon « plate », aveugle aux positions de pouvoir respectives des enquêtés et de l'enquêteur, revient non seulement à ignorer le creuset dans lequel cette éthique fut historiquement pensée, mais a plus encore pour conséquence d'occulter le différentiel de pouvoir entre les enquêtés que je me permets ici de désigner comme les sujets « traditionnels » de l'ethnographie, et les autres. Or c'est précisément ce différentiel de pouvoir qui permet aux migrants des Nord, aux membres des classes dominantes, blancs, de rester largement hors de portée de la scrutation ethnographique¹³.

BIBLIOGRAPHIE

- ALLEN T., 1994, *The Invention of the White Race*, 2 vol. , Londres, New York, Verso.
- ARMBRUSTER H., 2010, « 'Realising the Self and Developing the African': German Immigrants in Namibia », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 36, n° 8, pp. 1229-1246.
- AVANZA M., 2008, « Comment faire de l'ethnographie quand on n'aime pas "ses indigènes" ? Une enquête au sein d'un mouvement xénophobe », in BENZA A. et FASSIN D. (dir.), *Politiques de l'enquête. Épreuves ethnographiques*, Paris, La Découverte, pp. 41-58.
- BARTH F., 1969, *Ethnic groups and boundaries : the social organization of culture difference*, Bergen, London, Universitetsforlaget Allen and Unwin.
- BECKER H. S., 2006, *Le travail sociologique. Méthode et substance*, Fribourg, Academic Press Fribourg.
- BELIART A., EIDELIMAN J.-S., 2008, « Au-delà de la déontologie. Anonymat et confidentialité dans le travail ethnographique », in BENZA A. et FASSIN D. (dir.), *Politiques de l'enquête. Épreuves ethnographiques*, Paris, La Découverte, pp. 123-141.
- BONILLA-SILVA E., 2003, *Racism without racists : color-blind racism and the persistence of racial inequality in the United States*, Lanham, MD, Rowman & Littlefield.
- BONILLA-SILVA E., 2012, « The invisible weight of whiteness: the racial grammar of everyday life in contemporary America », *Ethnic & Racial Studies*, vol. 35, n° 2, pp. 173-194.
- BOSA B., 2008, « À l'épreuve des comités d'éthique. Des codes aux pratiques », in BENZA A. et FASSIN D. (dir.), *Politiques de l'enquête. Épreuves ethnographiques*, Paris, La Découverte, pp. 205-225.

- BRUBAKER R., 2013, « Categories of analysis and categories of practice: a note on the study of Muslims in European countries of immigration », *Ethnic & Racial Studies*, vol. 36, n° 8, pp. 1-8.
- CERVILLE M., 2013, *Dans le blanc des yeux : diversité, racisme et médias*, Paris, Ed. Amsterdam.
- CHABROL F., 2008, « Enquêter en milieu convoité. Les terrains surinvestis de l'anthropologie », in Bensa A. et Fassin D. (dir.), *Politiques de l'enquête. Épreuves ethnographiques*, Paris, La Découverte, pp. 229-244.
- CHAUVIN S., 2016, « Les placards de l'ethnologue », in LEROUX P. et NEVEU E., *En immersion. Approches ethnographiques en journalisme, littérature et sciences sociales*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- COLES A., WALSH K., 2010, « From 'Trucial State' to 'Postcolonial' City? The Imaginative Geographies of British Expatriates in Dubai », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 36, n° 8, pp. 1317-1333.
- DE BEL-AIR, F., 2015, « Demography, Migration, and the Labour Market in the UAE », *Gulf Labour Markets and Migration*, n° 7.
- DI TRANI, A., 2008, « 12 : Travailler dans des lieux sensibles. Quand l'ethnographie devient suspecte », in Bensa A. et Fassin D. (dir.), *Politiques de l'enquête. Épreuves ethnographiques*, Paris, La Découverte, pp. 245-260.
- DOTTOLO A. L., et STEWART A. J., 2013, « 'I Never Think about My Race': Psychological Features of White Racial Identities », *Qualitative Research in Psychology*, vol. 10, n° 1, p. 102-117.
- DYER R., 1997, *White*, Londres, Routledge.
- FECHTER A.-M., WALSH K., 2010, « Examining 'Expatriate' Continuities: Postcolonial Approaches to Mobile Professionals », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 36, n° 8, pp. 1197-1210.
- GUILLAUMIN C., 1972, *L'Idéologie raciste : genèse et langage actuel*, Publications de l'Institut d'études et de recherches interethniques et interculturelles, Paris, Mouton.
- KEBABZA H., 2006, « 'L'universel lave-t-il plus blanc ?' : 'Race', racisme et système de privilèges », *Les cahiers du CEDREF. Centre d'enseignement, d'études et de recherches pour les études féministes*, n° 14, p. 145-172.
- KNOWLES C., 2005, « Making whiteness: British lifestyle migrants in Hong Kong », in ALEXANDER C. et KNOWLES C., *Making Race Matter: Bodies, Space and Identity*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, pp. 90-110.
- LE RENARD A., 2016, « 'Ici, il y a les Français français et les Français avec origines' : reconfigurations raciales autour d'expériences de Dubaï », *Tracés*, vol. 30, n° 1, pp. 55-78.
- LUNDSTRÖM C., 2010, « White Ethnography: (Un)comfortable Conveniences and Shared Privileges in Field-Work with Swedish Migrant Women », *NORA - Nordic Journal of Feminist and Gender Research*, vol. 18, n° 2, pp. 70-87.
- LUNDSTRÖM C., 2014, *White Migrations. Gender, Whiteness and Privilege in Transnational Migration*, Basingstoke, Palgrave Macmillan.
- MAZOUZ S., 2008, « Les mots pour le dire. La qualification raciale, du terrain à l'écriture », dans Bensa A. et Fassin D. (dir.), *Politiques de l'enquête. Épreuves ethnographiques*. Paris, La Découverte, pp. 81-98.
- MIGNOLO W. D., 2012, « De-colonial cosmopolitanism and dialogues among civilizations », in DELANTY G., *Routledge Handbook of Cosmopolitanism Studies*, New York, Routledge, pp. 85-100.

- MORRIS E. W., 2007, « Researching Race: Identifying a Social Construction through Qualitative Methods and an Interactionist Perspective », *Symbolic Interaction*, vol. 30, n° 3, pp. 409-425.
- NADER L., 1972, « Up the Anthropologist - Perspectives Gained from Studying Up », in HYMES D. H., *Reinventing Anthropology*, New York, Pantheon Books, pp. 284-311.
- OLIVIER DE SARDAN J.-P., 1995, « La politique du terrain », *Enquête. Archives de la revue Enquête*, n° 1, pp. 71-109.
- PINÇON M., PINÇON-CHARLOT M., 1991, « Pratiques d'enquête dans l'aristocratie et la grande bourgeoisie : distance sociale et conditions spécifiques de l'entretien semi-directif », *Genèses*, vol. 3, n° 1, pp. 120-133.
- ROEDIGER D. R., 1991, *The Wages of Whiteness: Race and the Making of the American Working Class*, Londres, Verso.
- THORNE B., 1980, « 'You Still Takin' Notes?' Fieldwork and Problems of Informed Consent », *Social Problems*, vol. 27, n° 3, pp. 284-297.
- TOIT B. M. du, 1980, « Ethics, Informed Consent, and Fieldwork », *Journal of Anthropological Research*, vol. 36, n° 3, pp. 274-286.
- TONG Q., 2010, « Wages Structure in the in the United Arab Emirates », *Institute for Social & Economic Research Working Papers*, n° 2, <http://www.iser.ae/files/contents/Working%20Paper%20No%202%20Version%203.pdf>, consulté le 09/01/2016.
- VORA N., 2013, *Impossible citizens. Dubai's Indian Diaspora*, Durham & Londres, Duke University Press.
- WEBER F., 2001, « Settings, Interactions and Things: a Plea for Multi-Integrative Ethnography », *Ethnography*, n° 2, pp. 475-499.
- WEST C., FENSTERMEKER S., 1995, « Doing Difference », *Gender and Society*, vol. 9, n° 1, pp. 8-37.
- WIMMER A., 2008, « The Making and Un-making of Ethnic Boundaries: A Multilevel Process Theory », *American Journal of Sociology*, vol. 113, n° 4, pp. 970-1022.
- WIMMER A., 2013, *Ethnic boundary making : institutions, power, networks*, Oxford, New York, Oxford University Press.

NOTES

1. L'ONU définit comme migrante toute personne née dans un pays et vivant dans un autre pays, pour une durée supérieure à un an.
2. On entendra par « Nord global » ou « Nords » l'ensemble de pays également dits « centraux » dans la division mondiale du travail et des échanges, par opposition aux pays périphériques et semi-périphériques que l'on désignera par « Sud global » ou « Suds ». Les appellations « Nord global » et « Sud global » recourent également une division postcoloniale, entre pays (anciennement) colonisateurs ou proches bénéficiaires du colonialisme, et pays (anciennement) colonisés ou pris dans les sphères d'influence impériale. Malgré la position ambiguë que tient l'Afrique du Sud dans cette division binaire entre Nord global et Sud global, j'inclus ici les migrants sud-africains dans la catégorie de migrants des Nords : outre que ceux-ci fréquentent les mêmes espaces et jouissent du même niveau de vie que leurs homologues européens ou encore étasuniens, à l'instar desquels ils s'auto-désignent et sont désignés comme « expats », précisons qu'ils sont majoritairement des descendants des colons anglais et boers (les Emirats

semblent d'ailleurs avoir connu une vague d'immigration sud-africaine blanche au moment de la chute de l'apartheid).

3. Ces estimations ne sont pas issues d'un recensement systématique, les données rendues publiques par les autorités émiriennes n'opérant pas de distinction par nationalité (simplement par la qualité de national/non-national). Elles proviennent des déclarations de chaque ambassade quant au nombre de ses ressortissants résidant sur le territoire émirien, et doivent donc être lues avec précaution. Les déclarations de chaque ambassade ont été compilées ici : <http://www.bq-magazine.com/economy/socioeconomics/2015/04/uae-population-by-nationality> (consulté le 09/01/2016).

4. Vora (2013, p. 126) identifie un terme similaire utilisé par les migrants indiens de classe moyenne pour qualifier ceux qu'ils estiment responsables de la majorité des discriminations racistes auxquelles ils font face aux Emirats, c'est-à-dire les migrants des Nords : ils sont appelés « gora », terme hindi-urdu se traduisant par « à la peau claire », ou encore par « blanc ».

5. La migration à Abu Dhabi permet fréquemment l'accélération des carrières professionnelles. Pour autant, les migrations françaises à Abu Dhabi (à la différence notable des migrations françaises à Dubaï, cf. Le Renard, 2016) se caractérisent par l'appartenance préalable à des catégories socioprofessionnelles supérieures. On pourra se reporter au travail de De Bel-Air (2015) pour une estimation des catégories socio-professionnelles par groupes nationaux, en notant que les données par nationalité ont été publiées uniquement pour l'émirat de Dubaï - pas pour celui d'Abu Dhabi, ni pour le niveau fédéral.

6. Comme le remarque encore (Di Trani 2008, p. 258) : « L'entretien peut parfois "donner lieu à des formes d'interactions inattendues. L'ethnologue est alors pris au dépourvu, déstabilisé. Le temps, alors, ne s'inscrit pas dans un mouvement pendulaire rythmé par le jeu des questions réponses" [Arrif, 2001/2, p. 36]. Afin d'éviter de donner une réponse ou pour s'informer du stade de mon enquête, certains interlocuteurs inversaient le rôle enquêteur/enquêté. Ils me posaient une série de questions en s'informant sur moi, sur la durée de mon terrain, sur les personnes avec qui j'avais déjà parlé ou sur ce que j'allais faire des entretiens enregistrés. L'interlocuteur se plaçait alors sur un registre qui se rapprochait de celui de l'investigation tout en vérifiant par là les rumeurs dont je faisais l'objet ».

7. J'en avais d'ailleurs imprimé quelques uns que je réservais aux enquêtés les plus méfiants et que je n'ai finalement jamais utilisés.

8. Terme désignant initialement le « conseil », au sens de l'assemblée, il en est arrivé à désigner par extension le lieu où se tient celui-ci. En l'occurrence, il s'agit d'une pièce ou d'une tente dont le propriétaire peut recevoir les participants au conseil en cercle, souvent assis sur des coussins disposés le long des murs ou des parois de la tente. Son organisation est ainsi circulaire, et permet à tous les participants de se voir.

9. Mais aussi jouer la féminité et l'hétérosexualité, comme le précise également Lundström.

10. Un protocole de recherche alternatif, recourant à ce type plus confrontatif d'observation participante, pourrait toutefois être envisagé pour des recherches futures.

11. Je me suis rendu compte plus tard au cours de l'enquête que cette pratique paradoxale de la distinction par l'imitation moqueuse d'accents des Suds est courante chez les Français vivant à Abu Dhabi - les Français se caractérisant eux-mêmes collectivement par une maîtrise plutôt faible de l'anglais et un fort accent, bien que ces maladroites linguistiques soient rarement moquées, pouvant même être valorisées. Ces pratiques de distinctions visaient le plus souvent les résidents identifiés comme indiens, pakistanais et philippins.

12. On se reportera aux utiles remarques de Mignolo (2012) quant à l'histoire eurocentrique du cosmopolitisme et à son intrication avec une blancheur déployée comme neutre et support potentiel de l'universalisme.

13. A l'évidence, cette proposition de resituer l'éthique de recherche dans une économie de pouvoir n'entraîne pas immédiatement un ensemble de recettes toutes faites, encore moins de

codification déontologique systématique. Elle n'est même pas profondément originale, comme le reconnaissait sans peine Becker il y a plus de quarante ans (2006, p. 174)

RÉSUMÉS

Cet article rend compte des conditions éthiques et épistémologiques auxquelles s'est confrontée l'ethnographie des migrations françaises à Abu Dhabi (Émirats arabes unis), en particulier dans l'analyse de leur position dans les rapports sociaux de race, appréhendée par le concept de blancheur. L'article explore les avantages et les tensions méthodologiques associés à l'usage de l'entretien biographique et de l'observation non-déclarée, en prenant au sérieux leur spécificité et leur plus-value épistémologique respectives, mais également en nuancant leur opposition terme à terme. L'article soutient que les choix épistémologiques et éthiques sont indissociables, en ce qu'il n'est pas de parti pris éthique qui n'ait de conséquence épistémologique, et inversement.

This article accounts for the ethical and epistemological conditions of an ethnography of French migrations to Abu Dhabi (United Arab Emirates). Drawing on the concept of whiteness, this ethnography has paid particular attention to the migrants' position within racial relations. The article explores the advantages and methodological tensions tied to the use of biographical interviews and undisclosed observation. While acknowledging their respective specificity and epistemological added value, it also attempts to nuance their dichotomous opposition. The author defends that epistemological and ethical choices are closely entangled in the conduct of research, in that every ethical stance has epistemological consequences, and vice versa.

INDEX

Index géographique : Émirats arabes unis, Abu Dhabi

Keywords : Qualitative methods, ethnography, research ethics, Abu Dhabi, whiteness

Mots-clés : Méthodes qualitatives, ethnographie, éthique de recherche, Abu Dhabi, blancheur

AUTEUR

CLAIRE COSQUER

Chargée d'études - ICM-Ined

Docteure associée - Observatoire Sociologique du Changement